

EN CAS D'INCENDIE :

- ▶ Quittez immédiatement les lieux de l'incendie
- ▶ Fermez et enclenchez toutes les portes derrière vous
- ▶ Déclenchez l'avertisseur d'incendie afin de prévenir les occupants de l'immeuble
- ▶ Quittez immédiatement l'immeuble par la sortie la plus près
- ▶ Avertissez le Service d'incendie – COMPOSEZ LE 911

DÈS QUE VOUS ENTENDEZ L'AVERTISSEUR D'INCENDIE :

- ▶ QUITTEZ immédiatement l'IMMEUBLE par la sortie la plus près
- ▶ Prenez vos clefs
- ▶ FERMEZ et enclenchez les PORTES derrière vous – ne les verrouillez pas

EN CAS DE FUMÉE ÉPAISSE :

- ▶ RESTEZ dans votre appartement SI vous NE POUVEZ SORTIR
- ▶ COMPOSEZ LE 911 et attendez d'autres directives

DEMEUREZ CALME

AVERTISSEMENT

La modification des systèmes et de l'équipement de protection incendie constitue une infraction criminelle pouvant entraîner une amende élevée et un emprisonnement, ou l'une de ces peines.

ÉMIS PAR LE CHEF DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SOINS MÉDICAUX D'URGENCE.